

# **CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 NOVEMBRE 2016**

Membres présents : MM. THIEFFENAT, CALLÉ, MME ETELLIN, M. DEMANGEOT, MME GAITAZ, M. GRANGEAT, MME FOURNIER, M. THEOLEYRE, MME GOUGOU, M. BESSON, MMES DEL MEDICO, PIENNE, MM. FACCHIN, COPPA, MME CECCON, M. DUPENLOUX

Absents excusés :

M. NANTOIS	POUVOIR A	M. CALLE
MME MANIPOUD	POUVOIR A	M. BESSON
MME PAISANT	POUVOIR A	MME PIENNE
M. MESSEGUEM	POUVOIR A	M. THIEFFENAT
MME BLANCHET	POUVOIR A	MME DEL MEDICO
M. REGE GIANASSO	POUVOIR A	MME ETELLIN
M. DE BUTTET	POUVOIR A	M. DEMANGEOT
M. BURDIN	POUVOIR A	M. COPPA
MME RIGOLETTI	POUVOIR A	MME CECCON
M. COCCHI	POUVOIR A	M. DUPENLOUX

Assistaient : MME CABAJ, M. HAMM, MME FRANÇOIS,

Désignation d'un secrétaire de séance : M. BESSON est désigné comme secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR DE LA PRESENTE REUNION (CONVOCAION EN DATE DU 08/11/2016)**

### **1/ ADMINISTRATION GENERALE**

- Marché restauration scolaire : clause de révision des prix

### **2/ INTERCOMMUNALITE**

- Rapport d'activités 2015 de :
  - Chambéry métropole
  - SDES
  - GRDF

### **3/ QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES**

## **1/ ADMINISTRATION GENERALE**

### **⇒ Marché restauration scolaire : clause de révision des prix**

Monsieur le Maire rappelle que le Centre Hospitalier de la Savoie est attributaire du marché de restauration scolaire depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

L'article 3.2 du cahier des charges administratives particulières (CCAP) stipulait que :

« Les prix sont réputés fermes et non révisibles pour une durée d'une année à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, sur la base des prix remis dans la présente offre.

Les révisions sont ensuite annuelles à la date du 1<sup>er</sup> septembre selon la formule suivante :

$$P = P_o \times (0,50 I/I_o + 0,50 I''/I''_o)$$

I = dernière valeur publiée à la date d'ajustement de l'indice des prix à la consommation "Restauration" publié par l'INSEE sous l'identifiant 0639022

I<sub>o</sub> = valeur du même indice prise pour base lors de l'ajustement précédent

I'' = dernière valeur publiée à la date d'ajustement de l'indice des prix à la consommation « Repas dans un restaurant scolaire ou universitaire » publié par l'INSEE sous l'identifiant 0639025

I''<sub>o</sub> = valeur du même indice prise pour base lors de l'ajustement précédent. »

Il s'avère que les identifiants INSEE susvisés ont été supprimés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à **l'unanimité (27 voix pour)**

- **DE FIXER** la clause de révision des prix des repas de la restauration scolaire fournis et livrés par le Centre Hospitalier de la Savoie, et prévue par l'article 3.2 du CCAP en utilisant les identifiants suivants :

./..

- IPC restauration nomenclature COICOP 11.1.1 (000639022) :  
nouvel indice : 001762312

- IPC repas dans un restaurant scolaire nomenclature COICOP 11.2.2 (000639025) :  
nouvel indice : 001763787.

## **2/ INTERCOMMUNALITE**

### **⇒ Rapport d'activités 2015**

- Chambéry métropole : présenté par M. CALLE
- SDES : présenté ultérieurement
- GRDF : présenté par M. DEMANGEOT

## **3/ QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES**

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le mardi 06 décembre 2016.  
La séance est levée à 20h.